



# Assemblée générale

Soixante troisième session

Documents officiels

Distr. générale  
11 août 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 45<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 18 mai 2009, à 10 heures

*Président* : M. Bródi ..... (Hongrie)  
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : Mme McLurg

## Sommaire

Point 132 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Point 132 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies** (A/63/698 et Add.1, A/63/702 et Corr.1, A/63/703, A/63/767 et Corr.1, A/63/837 et A/63/841)

1. **M. Yamazaki** (Contrôleur) présente le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/698 et Add.1), dans lequel sont indiqués, pour chacun des départements et bureaux concernés et conformément aux cadres de budgétisation axée sur les résultats, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès prévus et effectifs. Sur le montant de 230 509 900 dollars dont l'Assemblée générale avait approuvé l'inscription au compte d'appui, 222 450 800 dollars ont été dépensés, d'où un solde inutilisé de 8 059 100 dollars correspondant à un taux d'utilisation de 96,4 %.

2. L'une des raisons de l'écart par rapport aux prévisions est la sous-utilisation du montant affecté au financement des postes, laquelle s'explique par les délais de recrutement, des taux de vacance de postes plus élevés que prévu au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de la gestion et le gel du recrutement d'auditeurs résidents au Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Une autre composante de l'écart, qui a joué en sens inverse, est l'augmentation des besoins résultant de la prestation de services de conférence au Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents qui s'est réuni au Siège en février 2008 et des versements effectués à des retraités au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Toutefois, cette augmentation a été en partie compensée par la sous-utilisation des fonds affectés à l'achat de matériel de bureau pour les nouvelles recrues.

3. L'Assemblée générale est invitée à affecter le solde inutilisé de l'exercice clos le 30 juin 2008 au financement des dépenses imputables au compte d'appui pendant l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, ainsi que le montant de 6 997 200 dollars provenant d'intérêts créditeurs, d'autres recettes et de l'annulation d'engagement d'exercices antérieurs.

4. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien

de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/767 et Corr.1), le Contrôleur dit que le montant prévu, soit 324 447 100 dollars, est supérieur de 42 045 200 dollars (14,9 %) au crédit approuvé pour l'exercice 2008/09. L'augmentation est de 20,2 % pour ce qui est des postes et de 6,3 % pour les autres objets de dépenses. Les variations sont analysées aux chapitres I B et IV du rapport.

5. Le projet de budget tient compte des dépenses relatives à la création du Bureau des technologies de l'information et des communications et au nouveau système d'administration de la justice. Il prévoit également les crédits nécessaires pour financer la poursuite des projets informatiques entrepris en 2008/09, hormis le progiciel de gestion intégré qui fera l'objet d'un rapport dont l'Assemblée générale sera saisie à sa soixante-quatrième session, comme elle l'a demandé dans sa résolution 63/262.

6. En ce qui concerne l'évolution du compte d'appui, le Secrétariat admet le bien-fondé de la conclusion des consultants chargés d'étudier la question, selon laquelle l'augmentation des besoins de financement s'explique par la complexité croissante des missions et l'augmentation de leurs effectifs. Il juge intéressant le nouveau modèle conceptuel de gestion des effectifs proposé par les consultants, mais considère que sa mise en oeuvre exigerait un travail et des ressources supplémentaires et que la méthode actuellement utilisée est conforme aux directives de l'Assemblée générale et aux recommandations du Comité consultatif approuvées par celle-ci.

7. Toutefois, compte tenu des recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice 2006/07 et le projet de budget pour l'exercice 2008/09 (A/62/855), et que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 62/250, le Secrétariat justifiera à nouveau tous les postes demandés au titre du compte d'appui dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11.

8. Outre l'affectation au financement des dépenses de l'exercice 2009/10 du solde inutilisé et du montant provenant d'intérêts créditeurs, d'autres recettes et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, l'Assemblée générale est invitée à approuver l'inscription au compte d'appui d'un montant de 324 447 100 dollars pour l'exercice 2009/10, l'affectation au financement des dépenses de cet

exercice du montant de 7 322 600 dollars représentant l'excédent du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix au 30 juin 2008 et du montant de 62 800 dollars correspondant à la surestimation des crédits ouverts pour inscription au compte d'appui au titre de l'exercice 2006/07, enfin, à répartir le solde de 302 005 400 dollars entre les budgets pour l'exercice 2009/10 des opérations de maintien de la paix en cours.

9. **M. Le Roy** (Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix) dit que le rapport du Secrétaire général relatif au renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui (A/63/702 et Corr.1), demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/279, fait le point de la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix, qui est présentée dans le contexte du programme de réforme en cinq ans intitulé « Opérations de paix 2010 ». La conjonction d'une augmentation des besoins et d'une diminution des ressources a conduit les États Membres et les départements du Secrétariat concernés à se poser des questions de fond sur ce qu'on peut attendre des opérations de maintien de la paix et ce qu'il ne faut pas leur demander.

10. Les nouvelles structures et les moyens approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/279 étaient en place en novembre 2008, mais du fait des transferts de personnel, certains postes clés se sont de nouveau trouvés vacants, en particulier au Département de l'appui aux missions. Quant au renforcement du Bureau des affaires militaires approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 62/250, il sera mené à bien dans les six mois à venir.

11. La collaboration sans faille qui s'est instaurée entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, dont les mandats sont interdépendants et les objectifs communs, a infligé un démenti à ceux qui craignaient que la nouvelle structure ne nuise à l'unité de commandement et à l'intégration des efforts. L'action du Secrétariat a été facilitée par la création du Département de l'appui aux missions, dont l'objet consiste exclusivement à fournir les compétences et l'appui techniques nécessaires à la mise en oeuvre des missions, et par le fait que le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions rend compte directement au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien

de la paix pour toutes questions concernant ces missions.

12. Quant à l'unité de commandement entre le Siège et les missions, elle est assurée par le biais des délégations de pouvoirs données aux représentants spéciaux du Secrétaire général et aux chefs de mission pour ce qui est de toutes les composantes des opérations, lesquels rendent compte au Secrétaire général par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. En mars 2008, les deux Départements ont publié des directives sur l'autorité, le commandement et le contrôle qui clarifient les dispositions applicables au personnel en uniforme sur le terrain et décrivent dans leurs grandes lignes leurs relations structurelles au sein des missions.

13. Les avantages découlant de la nouvelle organisation ont encore été renforcés par la création du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, l'amélioration des mécanismes utilisés pour la planification, la gestion du personnel et les achats et l'adoption de dispositions favorisant le développement et l'amélioration du savoir institutionnel. Les deux départements, qui ont pris note avec intérêt des observations et recommandations du Bureau des services de contrôle interne et du Comité consultatif, ont entrepris de définir des indicateurs pour la prochaine phase de leurs activités. En liaison étroite avec le Département des affaires politiques, ils ont établi des descriptifs de leurs fonctions, de leur organisation et de la répartition des tâches qui seront publiés sous forme de circulaires du Secrétaire général.

14. Les sept équipes opérationnelles intégrées constituées pour fournir une aide et des directives aux missions sur des questions transversales ont fait l'objet de trois évaluations dont les conclusions confirment que le Bureau des opérations doit les gérer avec souplesse, en fonction de l'évolution des besoins des missions, afin que celles-ci en reçoivent le maximum d'appui. Un groupe de travail a mis au point des principes directeurs et une grille de répartition des tâches incluant un dispositif de responsabilisation. On fera de nouveau le point de la situation en juin 2009.

15. Le Président appelle l'attention de la Commission sur le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audits relatif au volet imputable au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix du budget du Bureau des services de contrôle interne

pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/703).

16. **Mme McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif (A/63/841) sur les trois rapports du Secrétaire général qui viennent d'être présentés, reconnaît que le délai écoulé depuis que l'Assemblée générale a approuvé la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions n'est pas suffisant pour qu'on ait pu mener à bien et évaluer une réforme de telle ampleur. Toutefois, les importants résultats stratégiques et opérationnels déjà obtenus n'apparaissent pas clairement dans le rapport du Secrétaire général (A/63/702) et devront être plus précisément mis en lumière dans les rapports suivants. D'autre part, il faudrait établir des indicateurs de la réalisation des objectifs définis et continuer d'évaluer le succès de la restructuration par rapport à ces objectifs.

17. Le Comité consultatif accueille avec satisfaction les mesures adoptées par le Département de l'appui aux missions pour améliorer les fonctions d'appui et note que certains éléments de la stratégie mise en oeuvre à cet effet sont repris dans les budgets des opérations de maintien de la paix et du compte d'appui pour 2009/10. En ce qui concerne l'encadrement et l'appui opérationnels, le Comité attend avec intérêt l'évaluation annoncée du fonctionnement et de l'impact des équipes opérationnelles intégrées. Quant à la formation, il a fait plusieurs recommandations à ce sujet dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix (A/63/746).

18. Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à continuer d'améliorer la planification, l'encadrement et la gestion des opérations de maintien de la paix et l'appui qui leur est fourni et à maintenir à l'étude les structures actuelles afin de les rationaliser. Il faudrait aussi lui demander de veiller à ce que les lignes hiérarchiques et les responsabilités soient clairement définies, et la coordination assurée. Les restructurations devraient être l'occasion de consolider les résultats déjà acquis et de tirer parti de l'expérience acquise. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter, à la reprise de sa soixante-cinquième session, un rapport démontrant les avantages qu'ont procuré sur les

plans stratégique et opérationnel la restructuration, la réforme et les nouvelles modalités de fonctionnement.

19. Pour ce qui est du rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui (A/63/698 and Add.1), le Comité consultatif souligne que les rapports sur l'exécution des budgets doivent rendre compte de manière précise des réalisations de l'exercice, eu égard à celles indiquées dans les cadres de budgétisation axés sur les résultats, et des dépenses effectives, l'objectif étant de s'assurer que la répartition des crédits budgétaires a été respectée.

20. S'agissant des prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, le Comité consultatif recommande entre autres choses, au chapitre III de son rapport, que 106 des 180 postes supplémentaires demandés par le Secrétaire général soient approuvés. Pour ce qui est des postes stables, il recommande d'approuver des taux de vacance de postes de 12 % pour les administrateurs et de 7 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées au lieu des taux de 7 % et 5,2 % utilisés dans le projet de budget. Il recommande également que les taux appliqués aux nouveaux postes de temporaire soient portés à 25 % pour les administrateurs et 12,5 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées et que des coefficients d'abattement pour délais de recrutement de 65 % et 50 % respectivement soient appliqués pour les nouveaux postes des deux catégories.

21. S'agissant du Département des opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif recommande d'approuver 18 des 26 nouveaux postes demandés par le Secrétaire général pour la Division de la police. Le Secrétaire général propose par ailleurs d'étoffer la Force de police permanente et de la transférer à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Les informations communiquées au Comité à ce sujet ne sont pas suffisantes pour qu'il puisse formuler une recommandation.

22. Pour ce qui est du Département de l'appui aux missions, le Comité consultatif, favorable à une démarche plus réaliste et progressive que celle proposée, recommande d'approuver au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) le crédit nécessaire pour financer l'équivalent de 14 postes au lieu de 30 et de procéder à des redéploiements temporaires pour trouver les renforts nécessaires.

23. En ce qui concerne le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Comité consultatif recommande de réduire de 1 million de dollars le crédit de 3 millions de dollars demandé pour recruter du personnel temporaire (autre que les réunions), lequel représente une augmentation de 387 % par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2008/09, et d'autoriser le Bureau à utiliser les ressources allouées à son gré, compte tenu du degré de priorité des différents projets. Il se prononce par ailleurs contre l'approbation de la plupart des postes de temporaire demandés pour la Division de la gestion des installations et des services commerciaux, considérant que nombre des fonctions concernées sont nécessaires à l'Organisation dans son ensemble et devraient donc être prises en charge de façon centralisée par le Bureau des services centraux d'appui et financées au moyen du budget ordinaire.

24. Dans le cas du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives à l'audit interne, notamment la création de deux postes supplémentaires, ainsi que deux des trois nouveaux postes demandés pour renforcer les services d'inspection et d'évaluation. Il approuve les propositions relatives à la restructuration de la Division des investigations, qui répondent aussi bien à ses propres préoccupations qu'à celles du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit.

25. Le Comité consultatif recommande d'approuver les effectifs proposés pour la Division des investigations, soit 43 postes à répartir entre les trois centres régionaux, ainsi que 10 postes de temporaire et un autre poste qui serait affecté aux trois grandes missions. Ayant appris que le BSCI comptait desservir la partie orientale de la République démocratique du Congo à partir de Nairobi, il recommande de continuer à superviser les effectifs qui y seront affectés.

26. Le Comité consultatif estime qu'il n'est pas raisonnable de demander des ressources additionnelles pour le Bureau des technologies de l'information et des communications si peu de temps après l'adoption de décisions majeures concernant la stratégie, les structures et les programmes de l'Organisation en matière d'informatique et de télématique. Il recommande donc de ne pas approuver de poste supplémentaire à ce stade.

27. Le Comité consultatif a été informé que sept postes de temporaire avaient été omis par inadvertance des demandes de crédits budgétaires imputables au compte d'appui présentées pour 2009/10 au titre du Bureau du Directeur général de l'informatique. Il recommande que leur coût, estimé à 1 million de dollars environ, soit financé au moyen des crédits demandés par ailleurs, comme cela est proposé, et que son montant effectif soit indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice en question. Il recommande aussi une réduction de 5 % du crédit de 14 millions de dollars demandé au titre de l'informatique, à charge pour le Bureau des technologies de l'information et des communications de la répartir comme il l'entend, en fonction de l'ordre de priorité des différents projets.

28. En conclusion, la Présidente du Comité consultatif dit que celui-ci recommande d'approuver l'inscription au compte d'appui d'un montant de 304 629 300 dollars pour l'exercice 2009/10, soit une réduction de 19 817 800 dollars par rapport au montant demandé par le Secrétaire général.

29. **Mme Ahlenius** (Secrétaire général adjointe aux services de contrôle interne), présentant le rapport du BSCI sur l'audit de la structure du Secrétariat chargée de gérer et d'appuyer les opérations de maintien de la paix (A/63/837), dit qu'il est encore trop tôt pour déterminer si le tout nouveau Département de l'appui aux missions s'acquitte de son mandat avec efficacité et efficience. Le Secrétaire général a certes mis en place des mécanismes pour assurer la direction exécutive des départements du Secrétariat s'occupant des opérations de maintien de la paix, mais il reste à établir des mécanismes de gouvernance et de responsabilité pour la nouvelle structure. Il faudrait en particulier soumettre les chefs de mission au mécanisme de la lettre de mission établie par le Secrétaire général, formaliser le concept d'opérations du Département des opérations de la paix et le plan de soutien logistique du Département de l'appui aux missions, définir clairement les rôles et responsabilités respectifs du Département de l'appui aux missions et des composantes de chaque mission, et établir des critères précis et des mécanismes de prise de décision transparents qui permettent de savoir, dans le cas des missions politiques spéciales, si le département chef de file est le Département des opérations de maintien de la paix ou le Département des affaires politiques.

30. Partant de ses constatations, le BSCI a fait 10 recommandations visant à renforcer les mécanismes de gouvernance et de responsabilité. Elles sont énoncées au chapitre IX de son rapport et ont toutes été acceptées par les intéressés.

31. **M. Abdelmannan** (Soudan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, note que la création du Département de l'appui aux missions a quelque peu amélioré l'appui fourni aux opérations de maintien de la paix mais qu'il n'est pas certain que l'on ait obtenu tous les avantages attendus de la restructuration. Celle-ci ne permet pas de faire l'économie d'une amélioration de la gestion. Le Secrétaire général doit poursuivre l'action menée pour assurer l'unité de commandement, définir précisément la répartition des tâches entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions et lutter contre la tendance au repli sur soi des différents départements. Le Groupe estime comme le Comité consultatif qu'il faut établir des indicateurs pour évaluer la réalisation des objectifs énoncés aux paragraphes 16 et 17 du rapport du Secrétaire général (A/63/702).

32. Le Groupe reconnaît que l'ampleur et la complexité des missions de maintien de la paix ont augmenté, mais déplore, comme le Comité des commissaires aux comptes, que l'on n'ait pas été défini de clé permettant d'en déduire la part imputable au compte d'appui du soutien qu'il convient de leur apporter. Il note avec regret que l'étude détaillée de l'évolution du compte d'appui demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/268 n'a toujours pas été présentée.

33. Notant que la plupart des pays qui fournissent des contingents sont des pays en développement, le Groupe insiste pour que ceux-ci soient convenablement représentés au sein des deux départements. Il s'inquiète aussi de la faible représentation de femmes de ces pays au Secrétariat, en particulier aux postes de direction. Tout en reconnaissant qu'il faut assurer la stabilité de la structure des effectifs, le Groupe insiste pour que les postes-clés soient pourvus dans les meilleurs délais.

34. S'agissant de la proposition du BSCI visant à restructurer la Division des investigations, le Groupe des 77 et la Chine réitérent les préoccupations qu'ils ont exprimées pendant la première partie de la reprise de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, sachant que cette proposition suppose de

modifier radicalement l'orientation des activités du Bureau. La réorganisation envisagée ne doit pas avoir pour unique objectif de procéder à une réforme administrative visant à réaliser des économies, compte tenu de l'augmentation du volume de travail découlant de la prise en charge par la Division des investigations des affaires confiées à l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats.

35. Il importe que le BSCI applique des méthodes transparentes, prévisibles, responsables et objectives respectant pleinement le droit de tout fonctionnaire à une procédure régulière. Par ailleurs, la restructuration envisagée a également des incidences pour les contingents des missions auxquelles le BSCI a affecté des enquêteurs résidents, puisque le texte révisé du modèle de memorandum d'accord entre le Secrétariat et les pays qui fournissent les contingents devrait réduire le rôle revenant au BSCI dans les enquêtes dont font l'objet les militaires accusés de faute. Le Groupe voudrait des précisions sur la manière dont ce memorandum type est actuellement appliqué et sur les incidences qu'aurait à cet égard la restructuration envisagée.

36. **M. Yamada** (Japon) considère, comme les orateurs qui l'ont précédé, qu'il est encore trop tôt pour que la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions ait pu atteindre ces objectifs. En l'absence d'une distinction claire entre les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, il serait logique de regrouper les fonctions de deux départements qui font double emploi et de simplifier les structures d'appui, qui ne sont plus en phase avec la situation sur le terrain. Par ailleurs, l'approche intégrée, à laquelle les équipes opérationnelles intégrées devaient donner corps, serait plus efficace si les services concernés collaboraient sans réserve, tout comme le Département de l'appui aux missions. La délégation japonaise attend avec intérêt l'évaluation du fonctionnement et de l'impact de ces équipes.

37. Notant que l'augmentation de 15 % prévue pour le compte d'appui en 2009/10 est calquée sur l'évolution des budgets des opérations de maintien de la paix alors que la corrélation entre la complexité de ces opérations et le montant du compte d'appui n'a pas été définie, le représentant du Japon estime que pour déterminer le volume des services d'appui nécessaires, il serait préférable de s'appuyer sur l'expérience des départements compétents plutôt que sur les analyses de

consultants. Il faut procéder avec la plus grande prudence quand il s'agit de fixer le montant optimal du compte d'appui. Il faut également recruter et affecter le personnel nécessaire dans les meilleurs délais, en cherchant à pourvoir tous les postes approuvés au lieu d'en demander de nouveaux. Toute demande de crédit additionnel à inscrire au compte d'appui doit s'accompagner d'un exposé précis des buts et objectifs visés.

38. M. Solle (Norvège) observe que l'augmentation sensible du nombre d'agents de police déployés auprès d'opérations de maintien de la paix ne s'est pas accompagnée d'un renforcement proportionnel de la Division de la police du Département des opérations de maintien de la paix. De ce fait, la Division est débordée, l'appui apporté par le Siège au personnel déployé est insuffisant et la formation aussi bien que le recrutement en souffrent, tant au niveau des cadres que du personnel, avec le risque que cela comporte pour la sûreté du personnel des Nations Unies sur le terrain. La délégation norvégienne craint que le nombre de postes supplémentaires prévus pour la Division ne soit insuffisant : initialement fixé à 44 à l'issue de l'examen de la Division, il a été ramené à 26 par le Secrétariat puis à 18 par le Comité consultatif. Celui-ci devrait maintenir les 26 nouveaux postes demandés par le Secrétariat.

39. M. Prokhorov (Fédération de Russie) se dit préoccupé par l'augmentation du budget du compte d'appui prévue pour l'exercice 2009/10 (A/63/767 et Corr.1) par rapport au montant approuvé pour 2008/09, et par le nombre de nouveaux postes demandés, en particulier eu égard au solde inutilisé et aux taux de vacance de postes mentionnés dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2007/08 (A/63/698). Il trouve étonnant que des postes supplémentaires soient demandés alors que les postes existants restent vacants et estime, comme le Comité consultatif, que les demandes présentées ne sont pas suffisamment justifiées, que les chevauchements de fonctions sont nombreux et que les ressources budgétaires ne sont pas utilisées de manière rationnelle.

40. Font également question le montant de 1 million de dollars prévu pour confier à des consultants une étude sur les Indicateurs de l'état de droit de l'ONU, que le Secrétariat serait mieux à même d'effectuer, et le montant de 3 millions de dollars environ demandé pour financer le système de gestion des aptitudes, qui est

sensiblement supérieur à celui alloué en 2008/09. Par ailleurs, la délégation russe voudrait des renseignements complémentaires sur l'emploi des ressources servant à financer les postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) transformés en postes inscrits au tableau d'effectifs.

41. M. Ruiz Massieu (Mexique) souhaite que le rapport des consultants en gestion sur l'évolution du compte d'appui soit communiqué aux États Membres. Il se joint aux délégations qui regrettent que le Secrétaire général n'ait pas encore présenté le rapport détaillé sur la question et, comme le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif, juge préoccupante l'absence de corrélation rationnelle entre l'augmentation du volume et de la complexité des missions de maintien de la paix et l'augmentation du montant du compte d'appui.

42. M. Abelian (Secrétaire de la Commission) annonce qu'en raison de la longueur du rapport des consultants sur l'évolution du compte d'appui, ce document sera mis à la disposition des membres de la Commission sous forme électronique, le lendemain de la séance au plus tard.

*La séance est levée à 11 h 45.*